

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

chry 6 27 2000
9
88

DECRET N° D/2000.....⁰⁷⁸...../PRG/SGG
FIXANT LA DATE DU SCRUTIN POUR LES
ELECTIONS LEGISLATIVES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu La Loi Fondamentale notamment en son article 25 ;
- Vu La Loi Organique N° L91/012/CTRN du 23 Décembre 1991, portant Code Electoral Notamment en son article L 68 ;
- Vu Le Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu Le Décret D/99/007/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} / - Le Scrutin pour l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale aura lieu le 26 Novembre 2000.

Article 2/ - Le Ministre de l'Administration du Territoire de la Décentralisation et de la Sécurité, le Ministre de la Justice garde des Sceaux, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Secrétaire d'Etat à la Sécurité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret.

Article 3/ - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le¹... 15 SEPTEMBRE 2000


GENERAL LANSANA CONTE